

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

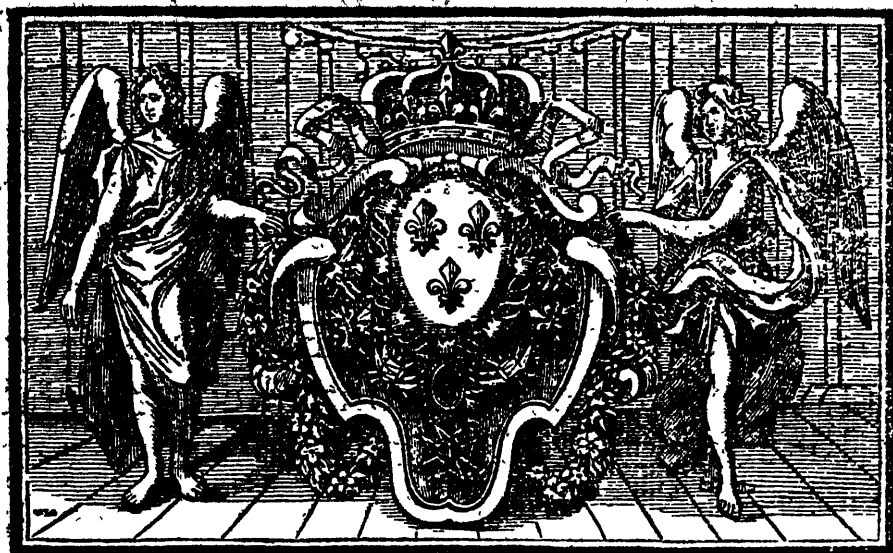
- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						X					





ARREST

DU CONSEIL D'ESTAT

DU ROY,

Portant defenses d'exposer ou recevoir dans les Provinces de l'obéissance de Sa Majesté en Europe, aucunes especes de Cuivre destinées pour les Colonies de l'Amérique.

Du 20. Mars 1728.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

L E ROY étant informé que contre la disposition de l'Edit du mois de Juin 1721. quelques Particuliers s'ingerent de

rapporter en France, & d'y exposer dans
 le commerce, les Especes de Cuivre fabri-
 quées en consequence dudit Edit, quoy-
 qu'elles doivent avoir seulement cours dans
 les Colonies de l'Amerique: Et voulant
 pourvoir à un tel abus; Oüy le Rapport du
 Sr. le Peletier Conseiller d'Estat ordinaire
 & au Conseil Royal, Controlleur general
 des Finances. SA MAJESTE' ESTANT EN SON
 CONSEIL, a fait & fait tres-expresses défen-
 ses à toutes personnes de quelque qualité
 & condition qu'elles soient, d'exposer ou
 recevoir dans les Provinces de son obéis-
 sance en Europe, aucunes des Especes de
 Cuivre destinées pour les Colonies de l'A-
 merique, dont la fabrication a été ordon-
 née par Edit du mois de Juin 1721. ni mê-
 me d'en rapporter dorénavant en France;
 le tout à peine de confiscation desdites Es-
 peces, & de Trois mille livres d'amende
 applicable moitié aux faissans, & l'autre
 au profit de Sa Majesté: laquelle enjoint aux
 Officiers de ses Cours des Monnoyes, ainsi
 qu'aux S.^{rs} Intendans & Commissaires dé-
 partis pour l'exécution de ses ordres, de
 tenir la main à l'exécution du present Ar-
 rêt, qui sera lû, publié & enregistré par tout
 où besoin sera, à ce que personne n'en

ignore. FAIT au Conseil d'Etat du Roy,
Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le
vingtième jour de Mars mil sept cens vingt-
huit. *Signé*, PHELYPEAUX.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY
DE FRANCE ET DE NAVARRE: Dauphin
de Viennois, Comte de Valentinois &
Dyois, Provence, Forcalquier & Terres
adjacentes: A nos amez & feaux Conseil-
lers les Gens tenans nos Cours des Mon-
noyes, & aux S.^{rs} Intendans & Commissai-
res départis pour l'exécution de nos ordres
dans les Provinces & Generalitez de nôtre
Royaume; SALUT. Nous vous mandons &
enjoignons par ces presentes signées de
Nous, de tenir chacun en droit soy la main
à l'exécution de l'Arrêt cy-attaché sous le
contre-scel de nôtre Chancellerie, cejour-
d'huy donné en nôtre Conseil d'Etat,
Nous y étant, pour les causes y contenuës.
Commandons au premier nôtre Huissier ou
Sergent sur ce requis, de signifier ledit Ar-
rêt à tous qu'il appartiendra, à ce que per-
sonne n'en ignore, & de faire pour son
entiere exécution tous actes & exploits ne-
cessaires, sans autre permission, nonobstant
Clameur de Haro, Charte Normande, &

Lettres à ce contraires. Voulons qu'aux copies dudit Arrêt & des Presentes, collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers-Secretaires, foy soit ajoutée comme à l'original: CAR TEL EST NÔTRE PLAISIR. Donnè à Versailles le vingtième jour de Mars, l'an de grace mil sept cens vingt-huit, Et de nôtre Regne le treizième. *Signé,* LOUIS. *Et plus bas:* Par le Roy Dauphin, Comte de Provence. *Signé,* PHELYPEAUX. Et scellé.

ANTOINE-FRANCOIS MELIAND, Conseiller d'Etat, Intendant de Justice, Police & Finances en Flandres.

VEU l'Arrêt du Conseil cy-dessus:
Nous Ordonnons qu'il sera executé selon sa forme & teneur dans toute l'étendue de nôtre Département, lu, publié & affiché par tout où besoin sera, à ce que personne n'en ignore. *Fait à Lille le 8. Avril. 1728.*
Signé, MELIAND. *Et plus bas:*

PAR MONSIEUR,
REMOND.

